

**Avis rendu par la commission d'information et de sélection conjointe  
d'appel à projet social ou médico-social réunie le  
27 mai 2021**

Objet de l'appel à projet : création d'une structure pour adolescents et adultes présentant des troubles du neurodéveloppement ou du psychisme dans le Département de Seine-Saint-Denis

*Avis d'appel à projet publié le 15 septembre 2020*

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- 1<sup>er</sup>. Œuvre Falret
- 2<sup>e</sup>. GAPAS
- 3<sup>e</sup>. Société Philanthropique
- 4<sup>e</sup>. SOS Solidarités
- 5<sup>e</sup>. La résidence Sociale
- 6<sup>e</sup>. AAPISE
- 7<sup>e</sup>. UGECAM
- 8<sup>e</sup>. AGESTL

*Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.*

*Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.*

Bobigny, le 27 mai 2021

La Coprésidente de la commission  
auprès de l'Agence Régionale de Santé  
d'Île-de-France

la Coprésidente de la commission  
auprès du Département de la Seine-Saint-Denis

**Signé**

**Signé**

**Solenne De Zélicourt**

**Magalie Thibault**